

1. Identification du puits	
Nom du puits	Salem No 2, Dundee
Numéro du puits	B251
MRC	Le Haut-Saint-Laurent
Municipalité	Dundee

2. Informations générales sur l'inspection				
Inspecteur	Vernhar Beaulac			
Inspecteur	Kym Bernard			
Accompagné de	Myriam Cadotte et Jonhson Predin			
Système géodésique	NAD 83			
Format des coordonnées	Degré décimaux			
Type inspection	Complète			
Date	2019-10-23			
Vérification sécurité	Effectuée			
Heure de début et fin	13h45 à 14h15			
Conditions météorologiques	Ensoleillé			
Température ambiante (°C)	10			

3. Instruments utilisés				
Instrument	Commentaires			
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique				
RKI-GX 6000 Détecteur de gaz				
GPS Garmin GPSMAP 64ST				

4. Personne(s	1. Personne(s) rencontrée(s)					
#	Nom					
1	53-54	53-54				
2						
3						
4						
	Témoignages					
1		53-54				
2						
3						
4						



5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable			

6. Reconnaissance terrain			
Élément à vérifier	Description		
Type de terrain	Autres		

7. Indices en surface d'anciens forages					
Mode de récupération suggéré					
Commentaires					

Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires
GDH	45,0133889	-74,4524167	Oui	
SIGPEG	45,0134024	-74,4524971	Oui	
Puits	45,01324	-74,45173	Oui	53-54

		Intensité du signal				
Signal magnétique probant, impossible à creuser avec une pelle ronde	45,01324,-74,45173	Très fort				
Commentaires						



10. Caractéristiques du puits					
Élément à vérifier	Description		Commentaires		
Tête de puits					
Évent de surface					
Profondeur des tubages					
(cm)					
Hauteur des tubages au					
dessus du sol (cm)					
Diamètre du tubage					
extérieur (cm)					
Présence d'une plaque					
soudée sur le tubage	<u></u> '				
Présence de ciment					
obturant le tubage					
Test de l'eau savonneuse					
Panneau d'identification	Non				
Les coordonnées GPS de					
précision ont été prises	Non				
		<u>.</u>			
11. Émanation et migration					
P	Point de mesure		%LIE	%GAZ	
Au tubage ou à l'évent					
#1 À l'intérieur de 50 centim	iètres				
#2 À l'intérieur de 50 centimètres					
#1 À 4 mètres					
#2 À 4 mètres					
#3 À 4 mètres					
#4 À 4 mètres					
	E à l'intérieur de 50 cm ou à « n maximum de 75 m et à tou			-	
jusqu u u	I Illaxillium de 75 m et a toa	ites places ou c	les maices de imgracions son	IL VISIDICS	
		-			
		-			
Commentaires					
Commentanes					



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

2. Indices de contamination					
Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification
Aucun					
	Commentaires	3			l.

13. Conclusions et recommandations				
Éléments	Constats	Commentaires		
Le puits est localisé visuellement	Oui			
Risque pour l'environnement	Non-applicable			
Reprendre la recherche	Non			
Statut	Travaux à réaliser			
Coupe du tubage	Non-applicable			
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable			
Pancarte	Non-applicable			
Prochaine inspection recommandée	2020			
Autre				

Conclusion

Le puits est considéré comme localisé, car un signal magnétique probant

53-54

comme celui du puits.

53-54

. La présence d'un

remblais de plus de 2 mètres empêche de creuser l'emplacement du signal magnétique. Aucun indice organoleptique de contamination de l'eau et/ou du sol n'a été observé. Une inspection supplémentaire est requise afin de réaliser un test de migration de gaz. Pour ces raisons, l'état du puits est : Travaux à réaliser.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

	Signatures	
	Signature rapport d'inspection (1 à 12)	
Inspecté et rédigé par	Signature	Date
Vernhar Beaulac	50.54	
Inspecteur	53-54	2020-02-21
Kym Bernard	50.54	
Inspecteur	53-54	2020-02-21
	Signature de la vérification (13)	•
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil	53-54	2020-02-20
Coordonnateur aux opérations		2020-02-20
David Fortin		2020-02-20
Inspecteur	53-54	2020-02-20

Photos de l'inspection

Photo 1	
Site	



Photo 2	
2	1
	•
Photo 3	